

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1596

Admission en non valeurs des produits irrécouvrables des exercices 2001 à 2015

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1596 - ADMISSION EN NON VALEURS DES PRODUITS
IRRECOUVRABLES DES EXERCICES 2001 A 2015 □
(DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Vu le rapport en date du 12 octobre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier Municipal de la Ville de Lyon a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur concernent les exercices 2001 à 2015 et dont le montant s'élève à :

- * 167 477,27 € pour le Budget Principal,
- * 472,00 € pour le Budget annexe du Théâtre des Célestins.

Ces produits, dont les tableaux sont joints en annexe, n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

1) Budget Principal :

Répartition du montant des admissions en non valeurs 2015 par service

Libellé Service	Montant (€)	Nombre Fiches	% du Nombre de Fiches	% Montant Total
SUBSISTANCES	56 920,95	48	5,12%	33,99%
EDUCATION RESTAURATION SCOLAIRE	49 765,35	566	60,41%	29,71%
REMUNERATIONS PAIE CHOMAGE	14 606,54	6	0,64%	8,72%
SERVICE AUX COMMERCE S SEDENTAIRES	14 250,68	53	5,66%	8,51%
URBANISME APPLIQUE	11 032,25	39	4,16%	6,59%
BIBLIOTHEQUES	6 683,77	81	8,64%	3,99%
REGULATION URBAINE	4 042,00	40	4,27%	2,41%
PROTECTION SANTE RETRAITE	2 355,98	9	0,96%	1,41%
EDUCATION MISSION PEL	1 733,64	24	2,56%	1,04%
EDUCATION INTERNAT FAVRE	1 466,52	23	2,45%	0,88%
SERVICE AUX COMMERCE S NON SEDENTAIRES	918,88	5	0,53%	0,55%
DIRECTION DE LA PREVENTION ET SECURITE	854,90	1	0,11%	0,51%
DIRECTION DE L ECOLOGIE URBAINE	679,95	9	0,96%	0,41%

AFFAIRES BUDGETAIRES ET COMPTABLES	470,54	2	0,21%	0,28%
PATINOIRE BARABAN	300,00	1	0,11%	0,18%
ORCHESTRE NATIONAL DE LYON	255,00	2	0,21%	0,15%
DIRECTION DE L ENFANCE	250,53	7	0,75%	0,15%
GESTION URBAINE DE PROXIMITE	205,21	6	0,64%	0,12%
ANIMATION EVENEMENTIELLE	200,00	1	0,11%	0,12%
MUSEE D ART CONTEMPORAIN	142,50	3	0,32%	0,09%
POLICE OPERATIONNELLE	136,00	1	0,11%	0,08%
CENTRE D HISTOIRE RESISTANCE ET DEPORTATION	60,00	1	0,11%	0,04%
ENVIRONNEMENT	50,00	1	0,11%	0,03%
SANTE	48,38	1	0,11%	0,03%
BACHAT BOULLOUD (ex : syndicat mixte)	22,87	1	0,11%	0,01%
DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE	15,72	1	0,11%	0,01%
EDUCATION/INTERNAT FAVRE	7,33	2	0,21%	0,00%
FINANCES AFFAIRES FISCALES	1,00	1	0,11%	0,00%
MUSEE DE GADAGNE	0,48	1	0,11%	0,00%
PISCINES ET COORDINATION	0,30	1	0,11%	0,00%
Total	167 477,27	937	100,00%	100,00%

Répartition du montant des admissions en non valeurs 2015 par motif

Motif d'admission en Non valeur	Montant (€)	% du Total du Montant	Nombre de Fiches	% du Nombre de Fiches Total
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	72 362,68	43,21%	118	12,59%
Poursuite sans effet	42 099,98	25,14%	455	48,56%
PV carence	25 026,03	14,94%	65	6,94%
Surendettement et décision effacement de dette	24 587,74	14,68%	199	21,24%
RAR inférieur seuil poursuite	1 752,76	1,05%	92	9,82%
Décédé	1 621,08	0,97%	7	0,75%
N'habite Pas à l'Adresse Indiquée	27,00	0,02%	1	0,11%
Total	167 477,27	100,00%	937	100,00%

Répartition du montant des admissions en non valeurs 2015 par exercice

Exercice	Montant (€)	Nombre Fiche	% du Montant Total	% du Nombre Fiches Total
2001	22,87	1	0,01%	0,11%
2003	470,54	2	0,28%	0,21%
2005	1 128,64	8	0,67%	0,85%
2006	1 080,60	13	0,65%	1,39%
2007	272,89	3	0,16%	0,32%
2008	3 874,48	42	2,31%	4,48%
2009	4 179,46	71	2,50%	7,58%
2010	7 207,11	76	4,30%	8,11%
2011	8 214,05	86	4,90%	9,18%
2012	14 521,11	92	8,67%	9,82%
2013	29 344,68	164	17,52%	17,50%
2014	86 281,20	293	51,52%	31,27%
2015	10 879,64	86	6,50%	9,18%
Total	167 477,27	937	100,00%	100,00%

2) Budgets Annexes :

Répartition du montant des admissions en non valeurs 2015 par motif pour le Budget annexe du Théâtre des Célestins :

Motif d'admission en Non valeur	Montant (€)	% du Total du Montant	Nombre de Fiches	% du Nombre de Fiches Total
Poursuite sans effet	292,00	61,86%	5	83,33%
Redressement judiciaire	180,00	38,14%	1	16,67%
Total	472,00	100,00%	6	100,00%

Il est important de préciser que l'admission en non-valeurs de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de M. le Trésorier Municipal de la Ville de Lyon, dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant.

Ouï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1- L'admission en non-valeurs des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Municipal est approuvée conformément aux tableaux analytiques ci-dessus :

* pour un montant total de 167 477,27 € pour le Budget Principal de la Ville de Lyon ;

* pour un montant total de 472,00 € pour le Budget annexe du Théâtre des Célestins.

2- L'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

3- La dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2015 :

* aux comptes 6541 et 6542 fonction 01 du Budget Principal ;

* au compte 6541 fonction 01 du Budget annexe du Théâtre des Célestins.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM